



Bruxelles, le 17 juin 2021
(OR. en)

9716/21

Dossier interinstitutionnel:
2020/0141(NLE)

RECH 301
FIN 451
COMPET 475
ENER 275

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	9773/20
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2008/376/CE relative à l'adoption du programme de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier et aux lignes directrices techniques pluriannuelles pour ce programme <i>- Adoption</i>

1. Le 16 juillet 2020, la Commission a soumis au Conseil une proposition de décision du Conseil modifiant la décision 2008/376/CE relative à l'adoption du programme de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier et aux lignes directrices techniques pluriannuelles pour ce programme¹.
2. Cette proposition de décision vise à aligner les objectifs du programme de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier (FRCA) sur des accords internationaux, tels que l'accord de Paris, et sur les objectifs scientifiques, technologiques et politiques de l'Union en matière de neutralité climatique à l'horizon 2050.

¹ Doc. 9773/20.

3. À la suite des travaux menés depuis septembre 2020 au sein du groupe "Recherche", qui se sont traduits par certaines modifications de la proposition initiale, le Conseil (Compétitivité) est parvenu, lors de sa session des 27 et 28 mai 2021, à un accord politique sur le texte.
4. Le Parlement européen a rendu son avis le 18 mai 2021.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil, en point "A" d'une de ses prochaines sessions:
 - adopte la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 9400/21;
 - fasse publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
